



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

**Rue de la Plaine/Rue de Romagné : régularisation d'alignement
(parcelle HB n° 397)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050375

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'opération de lotissement (maisons groupées) réalisée rue de la Plaine et rue de Romagné par la S.A.R.L. Le Richelieu a pris en compte l'alignement prescrit dans l'arrêté de permis de construire, permettant ainsi de créer un rond-point à la jonction des rues de la Plaine et de Romagné ainsi que prochainement un trottoir le long de ces deux voies. L'alignement correspond à la parcelle cadastrée section HB n° 397 de 988 m². Il représente une emprise de 17 % par rapport à la parcelle d'origine. Conformément à l'article L 332-6-1-2-e du Code de l'Urbanisme, 10 % de l'emprise sont cédés gratuitement à la Ville, soit une superficie de 576 m², le surplus de 7 % représentant une superficie de 412 m² est cédé à titre payant sur la base de 4,57 €/m², donnant une valeur de 1882,84 €. Il y aurait lieu de régulariser par acte authentique cet alignement qui sera ensuite incorporé au domaine public communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la régularisation de l'alignement en acquérant la parcelle HB n° 397 de 988 m² au prix de 1882,84 €.
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître TABARD, Notaire à Niort, et à payer tous les frais et droits y afférent.

La dépense sera imputée au compte 21-8221-2112 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)